

RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D006936I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Etaient absents:

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise **PRESSE**

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET:

28. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

Délibération n° 2022/006936

Projet d'emprunt du CCAS Avis du Conseil Municipal

Rapporteur: Mme Sylvie WANLIN, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé:

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'emprunt que le CCAS projette de réaliser pour financer ses investissements 2022, notamment les travaux de rénovation du bâtiment du siège.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le CCAS souhaite contracter un emprunt nécessaire au financement de ses investissements 2022, en particulier pour les travaux de rénovation du siège social du CCAS. Cette opération se déroule sur les exercices 2022 et 2023, mais, compte tenu de l'augmentation rapide des taux d'emprunt avancés par les banques, il est proposé d'emprunter la totalité dès l'exercice 2022.

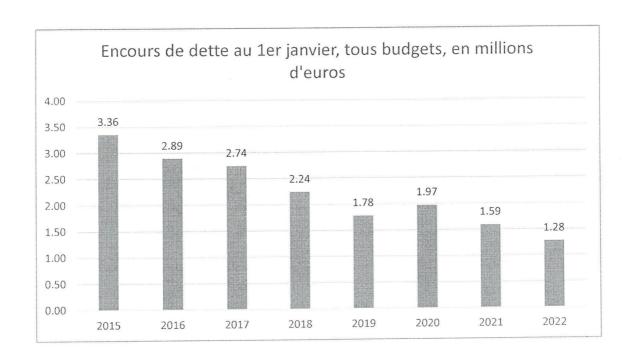
Le besoin actuel est estimé à 1 550 000 € maximum.

Le CCAS sollicitera systématiquement des banques des offres éco-responsables et / ou socialement responsables, en sus des offres « classiques ».

Les conditions sont les suivantes :

Durée d'amortissement maximum	15 à 20 ans	
Amortissement	Mensuel, Trimestriel ou Annuel	
Taux	Selon les conditions proposées, fixe de préférence ou à défaut variable	

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé, la totalité de son encours étant à taux fixe.



La méthode de détermination de l'emprunt d'équilibre est la suivante :

	Dépenses	Recettes	
Dépenses d'équipement (projection)	4 056 000		
Remboursements d'emprunt	156 120		
Reprise de provision		700 000	
Amortissements		475 360	
FCTVA attendu		607 528	
Résultat N-1		509 602	3
Subvention d'équipement Région		400 000	Solde
TOTAL	4 212 120	2 692 490	- 1 519 630

L'emprunt d'équilibre d'un montant de 1 519 630 €, a été arrondi à 1 550 000 €.

Les dépenses d'équipement sont constituées notamment de 3 500 000 € relatifs aux travaux de rénovation du siège.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

La Maire,

Marie ZEHAF,

Conseillère Municipale Déléguée.

Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.